

CONFÉRENCE LES JEUDIS DE LA RENAISSANCE
« La production Martiniquaise a-t-elle un avenir ? »
14 janvier 2021 à 18H

Table des matières

1. Présentation de l'AMPI	2
1.1. Présentation de Josiane CAPRON	2
2. Chiffres-clés de l'économie Martiniquaise	2
2.1 Les revenus et l'emploi en Martinique -(sources : INSEE, 2017 : IEDOM, 2018)	3
3. CONCLUSION PROVISOIRE DE CES DONNEES MACRO ECONOMIQUES	4
4. QU'EST CE QUE LA PRODUCTION LOCALE	4
5. FOCUS SUR L'AGRICULTURE	5
6. Focus secteur industriel.....	6
6.1 Qu'est-ce que la production locale industrielle ?	6
7. L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE.....	8
8. Topo historique de l'industrie Martiniquaise dans la stratégie de développement territorial : l'import-substitution	8
9. La production locale a –t-elle un avenir ?	10
9.1 LES ENJEUX DE LA PRODUCTION LOCALE	10
9.2 ET L'INDUSTRIE ?	12
9.2.1 L'industrie est capable d'innovation	12
10. L'octroi de mer et la production locale.....	14
11. Perspectives de l'AMPI : son plan d'actions	16

1. Présentation de l'AMPI

L'AMPI (Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie) œuvre pour l'ensemble des acteurs de la production locale . Nous sommes près **130 industriels** représentant **90% du tissu industriel**, employant **4 200 salariés** (directs) pour un niveau de salaires distribués de **202 millions d'euros** et un chiffre d'affaires global de **1,4 milliards d'euros** (avant la crise). Nous regroupons les principaux acteurs industriels, et nous avons la mission d'être leur porte-parole.

1.1.Présentation de Josiane CAPRON

Il est nécessaire de savoir dans quel contexte macro – économique nos entreprises de production agricole, artisanal et industriel évoluent depuis quelques années

2. Chiffres-clés de l'économie Martiniquaise

- Pop totale en 2020 **358 749**, dont 164 162 hommes et 194 587 femmes
- 1/3 des actifs sont fonctionnaires
- Superficie = **1 128 km²** soit Densité de la population **332hab/km²**
- PIB : 8,6 milliards euros,
- PIB/ hab = 23 188€
- INSEE, 2019 = les résidents consomment en moyenne 1 920€/mois
- Le secteur secondaire y compris le BTP et l'énergie représente **13,5% de valeur ajoutée totale**
- La Martinique importe 5 fois plus de biens qu'elles n'exporte.
- **Focus sur l'évolution démographique**
- Estimation de la population :
 - En 2020 : pop totale **358 749**, dont 164 162 hommes et 194 587 femmes
 - 0-19 ans :77 005
 - 20-39 ans :65 776
 - 40-59 ans : 105 638
 - 60-74 ans :72 163
 - 75 ans et + : 38 167
 - Par rapport à la Pop DOM : (total 2 165 749) soit 16,6% ; Par rapport à la Pop FR totale (67 063 703) soit 0,5%
 - En 2019 : Pop total de **363 484**
 - 0-19 ans :80 371
 - 20-39 ans :67 195
 - 40-59 ans : 108892
 - 60-74 ans :69 891
 - 75 ans et + : 37 135

- Par rapport à la Pop DOM : (total 2 155 749) soit 16, 8% ; Par rapport à la Pop FR totale (66 977 703) soit 0,5%
- En 2014 : Pop totale de **383 911**
 - 0-19 ans :94 952
 - 20-39 ans :76 841
 - 40-59 ans : 120 206
 - 60-74 ans :59 331
 - 75 ans et + : 32 581
 - Par rapport à la Pop DOM : (total 2 102 915) soit 18,26% ; Par rapport à la Pop FR totale (66 130 873) soit 0,6%
- Variation de la population Martiniquaise entre 2014 et 2020 : -25 162 hab
- Nous avons voulu insister sur cet aspect qui est une trend lourd sur lequel nous n'avons pas de prise actuellement , trend qui sera difficilement réversible sauf à envisager une politique migratoire différente

Cette situation démographique impacte tous les secteurs productifs et toutes les politiques publiques qui seront menées

2.1 Les revenus et l'emploi en Martinique -(sources : INSEE, 2017 : IEDOM, 2018)

- Population active ayant un emploi en 2018 : 126 300 personnes soit 35% de la population totale
- En Martinique en 2018, 87% des actifs sont salariés dont 82% sont titulaires de la fonction publique ou en CDI
- Population active occupée selon le secteur d'activité en 2018 :
 - Administration publique, enseignement, santé et social :40%
 - Construction : 6%
 - Industrie manufacturière, extractive et autres : 7%
 - Agriculture, sylviculture et pêche: 4 %
- Taux de chômage en 2018 : 18%
- Seuil de pauvreté : 879€/mois par Unité de Consommation
- Taux de pauvreté : 18,7%
- Taux de pauvreté, 2017 , INSEE :
 - 34% pour les 30-39 ans
 - 32% pour les 40-49 ans
 - 29% pour les 50-59 ans
- Les 10% les plus riches gagnent au moins 4,2 fois plus que les 10% les plus pauvres
- En Martinique, 937 ménages, soit 2 058 personnes, font partie des ménages à très hauts revenus
- 70% des Martiniquais ont un niveau de vie inférieur à 2 000€/mois

3. CONCLUSION PROVISoire DE CES DONNEES MACRO ECONOMIQUES

La Martinique a perdu 25162 habitants en 6 ans

La Martinique vieillit puisque à ce jour les plus de 60 ans représentent 30 % de la population

Les revenus sont en général bas

1 martiniquais sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté : 18.7 % à comparer avec celui de la France 14.1 %

Cette pauvreté touche à peu près également toutes les tranches d'âge à partir de 30 ans

- En Martinique, 937 ménages, soit 2 058 personnes, font partie des ménages à très hauts revenus (plus de 55 000 euros annuels)
- 70% des Martiniquais ont un niveau de vie inférieur à 2 000€/mois

L'emploi est porté aussi bien par le secteur marchand que public, avec quand même une bonne nouvelle : 86 % des contrats sont en CDI.

4. QU'EST CE QUE LA PRODUCTION LOCALE

Nous nous rendons compte d'ores et déjà qu'elle a évolué et évolue toujours dans un contexte difficile.

Tous les producteurs, qu'ils soient agricoles, industriels ou artisanaux mènent un combat quotidien pour que notre production locale demeure.

Nous ferons un état des lieux pour chacun des grands secteurs puis, nous examinerons les facteurs d'amélioration, de résilience et d'espoir.

Définition de la production locale

L'article 2 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004 modifiée par la loi n°2015-762 du 29 juin 2015 définit l'activité de production :

« Sont considérées comme des activités de production les opérations de fabrication, de transformation ou de rénovation de biens meubles corporels, ainsi que les opérations agricoles et extractives. ».

Elle est complétée par le décret n°2015-1077 du 6 août 2015 : « Au sens de l'article 2 de la loi du 2 juillet 2004 susvisée, constitue une transformation toute modification de l'état d'un bien, qu'il y ait ou non un changement de position tarifaire,

Une production locale est un produit fabriqué localement, voir considérant (2) Décision du Conseil n°940/2014/UE

Les activités agricoles et industrielles domiciliées en Martinique relèvent donc de la Production locale

5. FOCUS SUR L'AGRICULTURE

Nous ferons un développement assez court sur l'agriculture car nous n'en sommes pas spécialiste .

En effet, 40 % de nos adhérents opèrent dans le secteur agro-alimentaire et sont donc en relation directe avec ce secteur, que ce soit pour la filière traditionnelle, canne-sucre-rhum, ou la fabrication d'autres produits dérivés

Notre source est la chambre d'agriculture, document « Orientations stratégiques 2019-2025 »

Nous ne nous exprimerons pas sur le secteur de la pêche, faute de chiffres récents. Cependant, l'actualité récente montre que les professionnels sont préoccupés par les contraintes qui pèsent sur leur activité et leur devenir.

Quelques chiffres récents sur la situation du secteur agricole

	2000	2005	2012	2015	2017	2018
Nombre d'exploitations	8000					2903
Surface agricole utile	32 000 ha				22 000 ha	
Surface en friches				13534 ha		24 000 ha
Secteur primaire en % de la VA totale	3.8 %		2.2 %			
Secteur primaire en % de l'emploi	4.5 %					4
Production bananière	221 600 t				122 303 t	

Nombre de planteurs						360
Production de canne				2250951 t		160 612 t
Nombre de planteurs						185
Production de fruits et légumes		50 900 t				18347 t
Production animale		3900 t				3595 t
Production bio Tonnes Nbre d'exploitations						380 t 50

En première analyse, on constate une baisse générale, si nous mettons de côté l'agriculture bio. Dans ce déclin, les petites exploitations qui représentent 70 % du total sont les plus touchées.

Les causes « faible taux de transmission, faible revenu, faible équipement ».

De façon plus générale, l'agriculture se heurte à des obstacles :

- Manque de main d'œuvre (il est de plus en plus difficile de faire appel aux Sainte- Luciens ou aux Haïtiens
- Coût du travail et des investissements, difficultés d'accès aux aides
- Problématique de la pollution des sols avec la chlordécone
- L'agriculture, surtout celle liée à la banane, peine à retrouver la confiance du consommateur (voir récente campagne et ses polémiques)
- Baisse des rendements, accentuée par l'interdiction d'usage des herbicides et pesticides
- Contexte législatif parfois peu adapté à une petite île où les exploitations agricoles sont proches des zones habitées
- Aléas climatiques

6. Focus secteur industriel

6.1 Qu'est-ce que la production locale industrielle ?

Définition Industrie, INSEE :

« En première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. »

Définition industrie manufacturière, INSEE :

Les industries manufacturières sont des industries de transformation des biens, c'est à dire principalement des industries de fabrication pour compte propre mais

elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance pour un tiers donneur d'ordres.

➔ LISTE DES SOUS-SECTEURS DE L'INDUSTRIE RÉPRÉSENTÉS AU SEIN DE L'AMPI

- Agroalimentaire
- Chimie parachimie
- ACCESSOIRES AUTO
- AMEUBLEMENT
- ÉNERGIE
- IMPRIMERIE
- PAPIER/CARTON
- MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
- TRAVAIL DES MÉTAUX

Répartition par secteur géographique des adhérents de l'AMPI

54 % sont dans la région CACEM

22 % dans le Sud

19 % dans CAP NORD

5 % dans le Nord Caraïbes (essentiellement les carrières)

Répartition par secteur d'activités

34 % dans l'agro –alimentaire

17% matériaux de construction

15 % chimie et parachimie

14% travail des métaux

6% imprimerie

5% dans l'environnement

3% dans l'ameublement

1 % dans les accessoires auto

Pour le secteur industriel => Autres éléments d'appréciation, les critères d'adhésion de l'AMPI :

- Code APE industriel (commençant par 1, 2 ou 3)
- Existence d'une activité de production ou transformation : vérification lors de la visite sur site
- Au moins 5 emplois en production
- Investissement net en matériel de production supérieur à 150 000 euros.

Ces éléments à la fois objectifs et de pure appréciation ont été arrêtés par l'AMPI et représentent le fondement de sa politique d'adhésion.

7. L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE

Malgré les difficultés dont nous ferons état, l'emploi est remarquablement stable

2014 : 7 % de l'emploi total soit 8 385 emplois directs industriels

2018 : 6.9 %, soit 8 365 emplois dont l'IAA , 2641

Certes, notre poids peut sembler faible, face à celui du secteur tertiaire marchand (52103 emplois en 2018, soit 55 % du total des emplois)

Mais n'oublions pas que : selon les analystes de l'INSEE, 1 emploi industriel génèrerait 3 emplois indirects.

Donc 24 000 emplois indirects générés par l'industrie.

8. Topo historique de l'industrie Martiniquaise dans la stratégie de développement territorial : l'import-substitution

L'industrie a toujours occupé un rôle central dans le développement de la Martinique. Rappelons que l'histoire de l'industrie Martiniquaise commence avec l'industrie sucrière dont les créations d'usine s'accélèrent à la fin du XIXème siècle. Le sucre et le rhum, sont les principaux produits d'exportation de l'époque. Pour autant l'effondrement de l'économie sucrière à partir de 1970 et la baisse de l'économie bananière traduisent l'urgence d'une diversification de l'économie et du secteur industriel par la même.

Seconde moitié du XXème siècle débute le processus de diversification de l'industrie selon le principe de substitution aux importations s'accélère Les industries agroalimentaires, industries manufacturières et industries extractives (énergie, eau et environnement) se multiplient dès lors. Les dispositifs fiscaux de l'époque, en particulier la décision du conseil général en 1970 d'utiliser désormais l'octroi de mer comme outil de développement en faveur de la production joue à plein son rôle.

Les conditions spécifiques

« Jusqu'au 31 décembre 2014, la décision 2004/162/CE du Conseil (1) autorise la France, pour rétablir la compétitivité des produits fabriqués localement, à prévoir des exonérations ou des réductions de l'octroi de mer pour certains produits qui sont fabriqués dans les régions ultrapériphériques de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de La Réunion et, à compter du 1er janvier 2014, de Mayotte. ».

Il s'agit de taxer différemment les produits importés, concurrents de la production locale qui doit surmonter de nombreux Handicaps

Ces handicaps structurels sont les suivants

- L'étroitesse du marché

Qui pénalise considérablement les entreprises en les obligeant à amortir leurs investissements et leurs frais fixes sur des quantités trop faibles (presque toutes les entreprises industrielles sont en surcapacité et ont des difficultés à avoir des économies d'échelle significatives

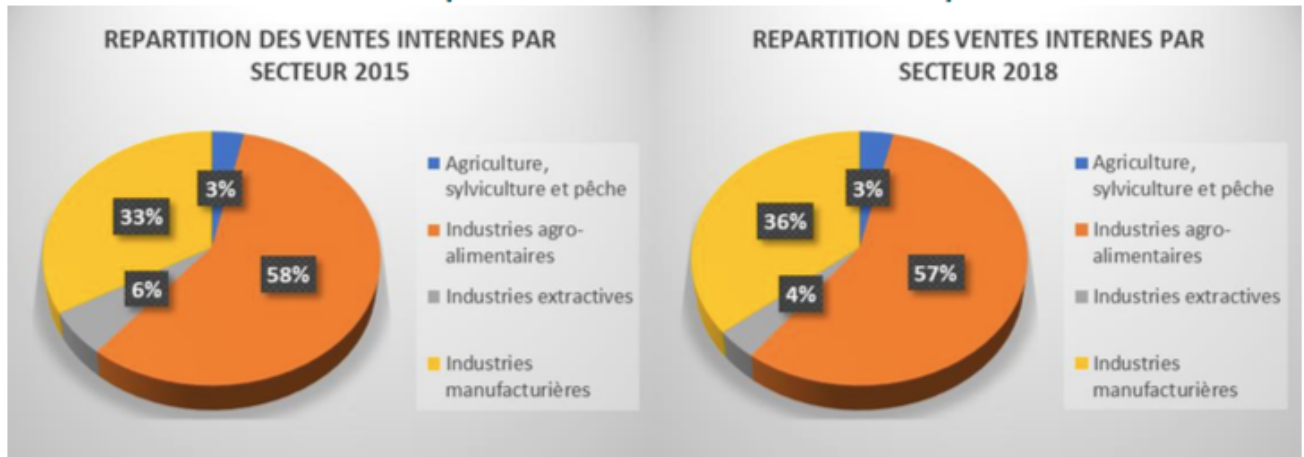
Les statistiques fournies au départ montrent à quel point cette notion est prégnante !!

- L'éloignement des centres industriels, d'où des coûts de stockage de pièces détachées et de maintenance plus élevés
- Conséquence : une productivité de la main d'œuvre plus faible
- Les frais d'approche qui vont augmenter du fait de la mise en place de l'utilisation obligatoire d'un fuel moins polluant
-
- Les entreprises de production des DOM sont fragiles et très exposées à la concurrence extérieure
- Depuis un certain nombre d'années deux phénomènes existent, le premier étant plus pénalisant que le second
- Les DOM sont considérés comme des marchés de dégagement pour les invendus des entreprises hexagonales et européennes La politique de prix cassés déstabilise la production locale
- La concentration et la féroce concurrence de la grande distribution risque de mettre à mal l'industrie locale
- Ces faits engendrent un développement continu des importations de toutes sortes, lié à une politique de transferts sociaux totalement décorrélée de la création de valeur ajoutée productive

Il en résulte une dépendance structurelle de notre territoire à la France hexagonale qui accroît sa vulnérabilité qui entraîne un déséquilibre commercial structurel en Martinique (taux de couverture de 6%). Il nous faut renverser la vapeur !

L'économie industrielle Martiniquaise a connue d'importantes mutations, accentuées sous l'effet de la mondialisation. Elle a su malgré tout se maintenir.

Structures comparées des ventes internes déclarées par secteur



Source : rapport APC, 2020

9. La production locale a-t-elle un avenir ?

Le tableau brossé tant pour l'agriculture que pour l'industrie pourrait nous conduire au pessimisme

LES RAISONS D'ESPERER

Les deux crises récentes que la Martinique a traversées (2009 et 2020) ont montré les capacités de résilience tant de l'agriculture que de l'industrie

9.1 LES ENJEUX DE LA PRODUCTION LOCALE

- Quelles perspectives pour notre agriculture ?

Maintenir à tout prix les petites exploitations

Pourquoi ?

Elles ont une production diversifiée et contribuent à répondre à une demande croissante de proximité qui cherche la vente directe. La fréquentation des marchés communaux ne se dément pas, preuve de l'intérêt des martiniquais pour leur agriculture et leur manger local.

Elles sont « un creuset de savoir-faire », car elles utilisent depuis longtemps des pratiques d'agriculture durable et contribuent à la biodiversité.

Elles permettent l'autonomie alimentaire du territoire.

Elles sont un facteur indéniable de stabilité sociale.

Le développement des importations prouve qu'il y a place pour une production accrue

Continuer à maintenir et développer la culture de la canne

Cette dernière est la matière première pour le rhum.

Nous avons un alcool haut de gamme qui bénéficie de l'AOC.

Récemment, 300 nouveaux hectares ont été débloqués en AOC

Le bio, une évidence pour l'avenir !

De plus en plus d'agriculteurs disent qu'ils s'orienteront vers le bio car le marché affiche un taux de croissance à 2 chiffres. Cette croissance participe du grand mouvement « manger local » qui ne s'arrêtera pas de sitôt.

L'agriculture martiniquaise est capable d'innover

Exemple : la filière cacao et tous ses produits dérivés

On assiste à l'émergence de produits dits « de niche » (ex : plantes médicinales et à parfum) Déjà 30 producteurs s'y consacrent à temps plein.

L'avenir de la production agricole dépend cependant de certaines mesures qui doivent figurer au premier plan des programmes de nos politiques, quelle que soit leur appartenance.

- 1) Remobiliser les terres en friche quand elles ne sont pas en repos nécessaire et quand elles sont sous exploitées
- 2) Préserver le foncier agricole en utilisant tous les outils existants (ex le SAR, les PLU)
- 3) Reconstituer la qualité des sols
- 4) Maintien du nombre d'actifs agricoles en renforçant la viabilité et la transmissibilité des exploitations
- 5) La résolution du problème de l'eau .

9.2 ET L'INDUSTRIE ?

Elle peut compter sur un mouvement de fond :

- La prise de conscience progressive que seule la production locale et le consommateur local peuvent entraîner la Martinique dans un cercle vertueux
- L'effectivité assurée d'un cycle vertueux : plus de production => plus d'emplois => plus de revenus => plus de stabilité sociale.

Quand un consommateur achète un produit importé, l'argent sort du pays et ne génère qu'un emploi au plan local,

L'industrie locale est indispensable pour plusieurs raisons :

- Elle est fortement créatrice d'emplois le plus souvent très qualifiés
- Elle est génératrice de valeur ajoutée et de richesse
- Elle valorise des matières premières disponibles localement
- Elle présente comme l'agriculture, pour les IAA, des produits frais, de grande qualité, adaptés au goût des consommateurs locaux
- Elle possède une grande capacité d'adaptation aux fluctuations des ventes de ses clients
- L'industrie locale est à taille humaine, propriété de chefs d'entreprises martiniquais qui démontrent tous les jours leurs qualités de gestion face aux diverses contraintes
- L'industrie martiniquaise participe pleinement à la valorisation du patrimoine culturel (cas du spiritourisme)

9.2.1 L'industrie est capable d'innovation

Pour se différencier des produits importés, **l'industrie locale doit innover** en permanence et adapter les produits aux spécificités du marché, du territoire, du climat, de la topographie, à titre d'exemple :

- **LA POTERIE DES TROIS-ILETS** a lancé la fabrication de la brique parasismique ultra résistante et permet de faire des murs de contreventements afin de consolider les maisons,
- **BIOMÉTAL** : première entreprise française de tréfilage à obtenir le logo « NF ». Ces tôles METAL ISO favorisent l'économie d'énergie de 4 à 6 degrés grâce à un procédé innovant. Les tôles METAL REFLECT produisent un réfléchissement égal à celui des tôles claires grâce à l'utilisation d'une peinture spécifique. Ces produits adaptés aux régions tropicales favorisent l'augmentation des exportations vers la Caraïbe de Biométal,

- **AZUREL, SIAPOC** : les peintures sont étudiées afin de résister au mieux au climat tropical, elles sont également respectueuses de l'environnement,
- **SALADININA** (créé depuis octobre 2012) a vu le jour en inaugurant son unité d'ensachage de fruits et légumes frais, sous la marque Master Salad, produits à la Martinique. Cette entreprise a mis en place un véritable partenariat avec les agriculteurs locaux en leur fournissant des graines et semis pour la maîtrise de leur processus qualité, avec des prix très compétitifs par rapport à l'équivalent -import ,
- Les **lessives Doudou et Ti-doudou**, liquides- vaisselle et autres produits nettoyants (**Tropic Force**) proposent des parfums spécifiques afin de correspondre aux attentes et besoins des consommateurs martiniquais.

9.2.3 L'économie circulaire et la problématique du recyclage

Nombre de nos adhérents sont au cœur de l'écologie industrielle territoriale (la SEEN, METAL DOM, HOLDEX ENVIRONNEMENT).

9.2.4 La crise COVID-19

Une **solidarité remarquable** s'est mise en place, les industriels se sont rapidement mobilisés et engagés. Des exemples cinglants : production du gel hydroalcoolique grâce au partenariat entre l'entreprise Prochimie et l'organisation Coderum, ainsi que l'entreprise Caraïbes Cosmétiques, fabrication de visières en plexiglass par l'entreprise 3D concept, fabrication de masques en tissus grâce au partenariat entre l'entreprise FABRICOM STORES et l'association FIDL et le GAAM œuvrant par la même occasion pour l'insertion durable des publics fragiles, fabrication de masques par l'entreprise ABADIE.

Dons de toute nature : distribution de produits alimentaires aux associations caritatives, de boissons aux CCAS, de bons carburant, visières, glaces, repas aux plus démunis.

RAISONS DE CONSOLIDER L'OCTROI DE MER, OUTIL DE DEFENSE DE LA PRODUCTION LOCALE ET DE COMPENSATION DES SURCOUTS

10. L'octroi de mer et la production locale

Problématique des handicaps structurels qui génèrent des surcoûts à l'activité de production

L'octroi de mer a une double fonction :

- Abonder les recettes des collectivités locales
- Compenser les surcoûts de la production locale

▪ **Fonctionnement :**

Il existe deux types d'octroi de mer :

- Octroi de mer externe, payé sur les importations, 74% sont dédiés au financement des communes sous forme de dotation globale garantie (DGG), le solde (26%) allant au fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE) dont 80% aux communes (proportionnellement à leur population) et 20% restant à la collectivité régionale ou territoriale ;
- Octroi de mer interne ou régional, payé par la production locale est plafonné à 2,5%, il s'agit d'une recette exclusivement reversée à la collectivité territoriale.

La compétence fiscale attribuée à la Collectivité par habilitation (fondé sur l'article 73 de la Constitution) lui permet de voter les taux.

L'Union Européenne a décidé depuis 6 ans de définir 3 catégories A, B, C au sein desquelles sera appliqué sur des listes de produits importés un différentiel maximum de taux d'imposition. Le différentiel d'octroi de mer permet de taxer différemment les produits fabriqués localement des autres produits importés. En ce sens l'objectif poursuivi est de permettre à la production locale de gagner en compétitivité, cette disposition se fonde sur l'article 349 du TFUE (tout comme le régime général) qui reconnaît les handicaps structurels des RUP et autorise l'application de mesures dérogatoires tel que l'octroi de mer.

- ⇒ [Sur la reconduction du dispositif](#) : par Décision du Conseil, le dispositif est prorogé de six mois avec une nouvelle date d'expiration au 30 juin 2021. Cette proposition tient compte de l'impact économique négatif important de la pandémie de COVID-19 sur les régions ultrapériphériques françaises.

Le poids des surcoûts contraint fortement le potentiel de l'industrie locale, affaiblit sa compétitivité et freine son développement.

Selon le rapport APC de 2019, le taux de surcoût moyen s'élève à 31,6% du chiffre d'affaires en 2018.

Ce dispositif pourrait évoluer dans un sens qui ne serait pas favorable à la production locale.

La commission européenne voudrait retirer le différentiel de taxation à la production locale dès lors qu'elle serait en dessous de 5 % du marché local ou au-dessus de 90 %. Cela reviendrait à tuer dans l'œuf toute production locale naissante, ou à pénaliser tous ceux qui auraient accompli des efforts d'investissement pour satisfaire au mieux les besoins du marché local.

- **La production locale unie ne peut accepter cette perspective**

- **La volonté politique est-elle là ?**

La France tout comme les autres pays occidentaux, réfléchit à une stratégie de relocalisation des industries Françaises, nécessaire afin de rétablir des circuits de proximité.

Des enseignements ont été tirés, reste à les concrétiser en définissant et en mettant en œuvre des politiques publiques réellement engagées en faveur de la production locale.

Les annonces officielles ont retranscrit un frémissement politique en faveur de la production locale.

- [Allocution du Président de la République, 13 avril 2020 :](#)

« Il nous faudra rebâtir notre économie plus forte afin de produire et redonner plein espoir à nos salariés, nos entrepreneurs, garder notre indépendance financière.

Il nous faudra rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française et plus d'autonomie stratégique pour notre Europe. Cela passera par un plan massif pour notre santé, notre recherche, nos aînés, entre autres. »

- [Communiqué du 18 mars 2020 du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Didier GUILLAUME](#), remerciant les forces vives de la chaîne agricole et agroalimentaire et encourage la responsabilité de chacun dans l'acte d'achat.

- [Allocution officielle le 20 juillet dernier, La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT et Agnès PANNIER- RUNACHER, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie](#), ont rappelé l'importance de l'industrie, au cœur de la stratégie nationale :

« Parce que l'industrie est source d'attractivité, d'innovation et de souveraineté pour notre pays, nos efforts pour elle doivent être redoublés. » (Jacqueline GOURAULT)

« Il n'y a pas de grande économie sans industrie. Et le cœur battant de cette industrie, ce sont nos territoires. Avec le pack rebond à destination des territoires d'industrie, nous faisons de notre industrie le moteur de la relance sur tout le territoire national.» (Agnès PANNIER-RUNACHER).

- [Présentation le 9 novembre 2020 d'une charte d'engagements de mise en avant des produits frais et des produits locaux en grande distribution](#) par les Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Julien DENORMANDIE, et Alain GRISSET, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises .
- **Des solutions nationales en réponse à la crise :**
 - Le PGE
 - France relance et Territoire d'industries

Le programme Territoire d'Industries lancé par le Premier ministre est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires.

Ce dispositif s'articule autour de 4 axes : Attirer, Innover, Recruter, Simplifier. 150 millions d'euros sont destinés à sa mise en œuvre. Un Premier lauréat : GAZDOM, 3 dossiers en cours d'instruction, reliquat enveloppe de 748 000€ (négociation en cours pour une rallonge pour un montant total de 1.5 M). Dernier dossier déposé, à ma connaissance, est celui de la distillerie A 1710 (en date du 16 décembre 2020). Le projet pour une production 100 % bio de rhum est estimé à 477.000 euros.

N'oublions cependant pas que l'octroi de mer a été l'outil le plus puissant jusqu'ici comme moyen de développement de la production locale.

11. Perspectives de l'AMPI : son plan d'actions

- Signature d'une charte avec la grande distribution, la CMAM, la chambre d'agriculture en faveur d'une plus grande place de la production locale dans ces circuits de distribution
- Plan de communication portant sur la production locale en cours d'élaboration et qui sera déployé d'ici début février nous l'espérons
- Concernant l'emploi et la formation : nous travaillons avec le MEDEF sur plusieurs parcours de formation en contrat d'apprentissage, conducteur de ligne de production et technicien de soudage
- Enfin plusieurs projets fort intéressants à venir : ex : market place, réflexion sur des solutions pour mobiliser l'épargne des Martiniquais qui est abondante vers la production locale .